

## Certificat d'aptitude professionnelle « Accompagnant Éducatif Petite Enfance » (code RNCP : 38565)

Le **CAP AEPE** – Accompagnant Éducatif Petite Enfance – est un **diplôme** qui prépare les **futurs professionnels** de la Petite Enfance à **accueillir** et **s'occuper d'enfants de moins de 6 ans**.

Cette formation, dispensée essentiellement par le biais de l'**alternance**, vous donnera l'opportunité de développer des **compétences pédagogiques**, de réfléchir à votre **rôle dans les apprentissages de l'enfant** et de trouver des solutions pour **accompagner** dans des conditions adaptées et de la meilleure manière les jeunes enfants.

### L'ESSENTIEL



#### Prérequis

- Avoir 17 ans lors de l'année du passage du diplôme
- Dispense des matières générales si diplôme CAP ou équivalent ou supérieur déjà obtenu



#### Voies d'accès

- Formation en **alternance** via un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Formation continue
- Période de reconversion professionnelle



#### Durée

- 400 heures soit 1 an – temps plein en alternance (2 jours en formation/3 jours en entreprise ou 1j en formation/4j en entreprise si dispense des matières générales)



#### Prochaines rentrées

- 27 août et 04 septembre 2026



#### Financement

- En alternance, le coût pédagogique de la formation est à la charge de l'entreprise ou de l'**OPCO** de l'entreprise
- AIF – Aide Individuelle à la Formation
- Financement personnel

## Blocs de compétences

### Matières professionnelles

#### EP1 – Accompagner le développement de l'enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en oeuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en oeuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

#### EP2 – Exercer son activité en Accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

#### EP3 – Exercer son activité en Accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

#### Épreuve « Chef-d'œuvre »\*

- Le chef-d'œuvre est la réalisation qui marque l'achèvement de la formation de l'apprenti, un accomplissement personnel qui témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen. Il peut s'effectuer seul ou en groupe.

\*Uniquement pour les apprentis : présentation d'un projet réalisé en entreprise.

Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. Aucune équivalence ni passerelle n'est prévue dans le cadre du CAP AEPE.

### Matières générales

- EG1 : Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique (EMC)
- EG2 : Mathématiques / Sciences Physiques et Chimiques
- EG3 : Éducation Physique et Sportive

### Contactez-nous pour tout renseignement :

Et consultez les dates de nos  
prochaines [réunions d'information](#)

✉ [info@cfppe.fr](mailto:info@cfppe.fr)

☎ 03 62 02 03 13

🌐 [www.cfppe.fr](http://www.cfppe.fr)